

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 23 (1872)
Heft: 4

Artikel: De la production des graines et des plantes forestiers, et de leur influence sur le développement des cultures forestières
Autor: Landolt
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784087>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE.

Organe de la Société des forestiers suisses.

Rédigé par

EI. Landolt, W. de Greyerz et J. Kopp,

édité par

la librairie Hegner à Lenzbourg.

Nº 4.

Avril.

1872.

Le Journal suisse d'économie forestière paraît tous les mois chez **D. Hegner à Lenzbourg.** Chaque numéro est d'une feuille; le prix d'abonnement est de 2 fr. 50 par an, franco pour toute la Suisse. On peut s'abonner pour 2 fr. 70 à tous les bureaux de poste.

On est prié d'adresser à M. **EI. Landolt**, professeur à Zurich les envois concernant la rédaction; les réclamations relatives à l'expédition du journal doivent être faites à la librairie **Hegner** à Lenzbourg.

De la production des graines et des plants forestiers, et de leur influence sur le développement des cultures forestières.

Lorsque dans les divers domaines des cultures du sol, on veut introduire quelque innovation, ou que l'on cherche à répandre généralement et aussi rapidement que possible des améliorations déjà introduites, il ne suffit pas d'annoncer aux propriétaires les avantages qu'ils peuvent espérer en retirer, mais on doit encore pourvoir à ce qu'ils puissent se procurer sans peine, et à des prix modérés le matériel nécessaire pour exécuter ces améliorations. Si l'on néglige de le faire, il est très-difficile de vaincre la répugnance innée qu'éprouvent en général les cultivateurs contre toute innovation, parce que leurs instincts conservateurs reprenant bientôt le dessus, étouffent le désir d'améliorer, qu'on

était parvenu à éveiller chez eux pour un instant, aussitôt que quelques désagréments, quelques difficultés ou des lenteurs imprévues se rencontrent dans l'exécution de ces améliorations. La chose devient encore bien plus difficile lorsque des essais tentés sérieusement n'offrent qu'un résultat inférieur à celui qu'on avait fait espérer, ou même qu'ils manquent tout à fait.

Pour l'agriculture, de nombreuses sociétés agricoles se sont donné la tâche de favoriser l'introduction des améliorations en facilitant les moyens de se procurer de bonnes semences, des instruments, des machines, etc. L'état les soutient par des subsides pécuniaires et par d'autres secours; en outre il encourage directement par des primes, ceux qui d'une manière ou de l'autre ont rendu des services distingués dans ce domaine.

L'économie forestière ne profite pas au même degré que l'agriculture de la participation spontanée de tous les gens éclairés. On trouve aisément les causes de cette différence, mais notre but n'est pas ici de les énumérer, il nous suffit de constater le fait et d'en conclure que: puisque par la voie si efficace de l'activité spontanée des citoyens il ne se fait et ne se fera longtemps encore que peu d'efforts en faveur de l'économie forestière, il est nécessaire que l'état avise à procurer par ses employés forestiers le matériel pour les cultures en bonne qualité, à des prix aussi bas que possible, et à le mettre réellement à la portée de chacun.

C'est ce que les cantons avancés sous le rapport de l'économie forestière ont déjà pratiqué depuis longtemps, quelques-uns même depuis 35 ans, sur une grande échelle; nous n'en sommes donc pas réduits ici à faire de simples propositions, dont la valeur doive encore être éprouvée par des essais, nous pouvons communiquer des expériences longtemps renouvelées et reconnues utiles et bonnes.

Dans un aménagement forestier bien ordonné, (spécialement à la montagne) la quantité de graines que l'on doit se procurer n'est pas considérable, parce que pour les cultures forestières la plantation est la règle et le semis à demeure l'exception; néanmoins il importe aussi de faciliter les achats de graines et de veiller à ce que les propriétaires de forêts en reçoivent à bon marché. Il n'y a rien qui mette le zélé cultivateur dans un plus grand embarras que le défaut de réussite de ses cultures, et le

dommage qui résulte pour un propriétaire de forêts lorsque les semis qu'il a opérés sur de grandes coupes manquent est une perte très-sensible.

D'après les expériences qui ont été faites, il convient que les propriétaires de forêts récoltent eux mêmes les graines qui doivent être semées aussitôt qu'elles sont mûres et telles qu'on les cueille sur les arbres ou qu'on les récolte à leur pied, celles qui sont sujettes à se détériorer rapidement et en général les grains lourdes, dont le transport est très-coûteux. Si l'on ne peut les recueillir dans ses propres forêts, soit parce que les porte-graines de l'essence désirée sont défaut, soit parce que la graine a manqué dans l'année, on doit se les procurer, pour autant du moins que l'occasion s'en présente, de la manière qui sera décrite dans la suite. Parmi ces graines nous rangerons d'abord les glands et les faines, puis les semences d'orme, de frène, d'érable et de charme; on ferait bien aussi de récolter soi-même la graine de sapin blanc parce quelle devient très-vite rance, et que d'ailleurs on peut la désailler et l'extraire des cônes sans peine.

Toutes les autres semences forestières, même celles que nous venons de nommer lorsqu'on ne peut les récolter sur place, devraient être achetées par un inspecteur forestier pour tout un canton à la fois. Il pourrait même être avantageux que les administrations forestières de plusieurs cantons — si ce n'est de toute la Suisse — s'entendent pour acheter les graines en commun. Il importe tout spécialement que l'on examine si les graines sont fraîches et de bonne qualité; on ne devrait jamais négliger des épreuves sur leur force germinatrice. Le commerce des graines étant maintenant très-développé il sera facile aux employés chargés de les procurer de s'adresser aux bonnes sources et de conclure des marchés avantageux.

Lorsqu'il se trouve dans la contrée même des gens qui s'occupent à récolter des graines forestières, particulièrement des graines d'épicéa, on fera bien de s'adresser à eux de préférence, si du moins ils prennent les précautions nécessaires en procédant à l'extraction des cônes et à la dessication. Ces graines sont ordinairement de très-bonne qualité et c'est une nouvelle ressource pour des ouvriers manquant d'ouvrage. Où l'occasion s'en présente et lorsque des hommes s'offrent pour ce travail, les forestiers doivent donner toutes les directions nécessaires pour leur

faciliter la besogne et leurs permettre de livrer leurs graines dans de bonnes conditions.

L'organisation de la vente aux propriétaires de forêts est d'une grande importance. Il s'agit d'abord d'aviser à ce que chaque acquéreur puisse se procurer en quantité suffisante chaque sorte de graine qui lui paraîtra désirable, et que la délivrance puisse lui en être faite avec le moins de difficultés possible. Jusqu'ici on a cherché à répondre à ce besoin en établissant des magazins cantonaux de graines forestières, où chacun pouvait se pourvoir à certains jours fixes du printemps, ou bien en formant chez les inspecteurs forestiers des divers arrondissements des dépôts où ces graines étaient plus aisément distribuées. Cette organisation présente l'avantage de ne causer que fort peu de frais, et de procurer aux acquéreurs l'occasion de s'informer auprès de l'inspecteur forestier des meilleurs procédés à suivre dans l'exécution des semis; en revanche elle ne permet pas de tenir les magazins de graine ouverts en permanence et elle met trop fortement à contribution le temps des forestiers justement au moment où ils devraient être presque sans cesse en forêt. On pourrait obvier à cet inconvénient en confiant la vente, contre une légère provision, à payer par l'état, à de petits marchands de confiance, épiciers ou autres, mais ainsi on perdrat l'avantage signalé plus haut des bonnes directions que pouvait recevoir l'acquéreur auprès du forestier. Il vaudrait la peine de soumettre ce point à une discussion entre employés, qui se soient jusqu'ici occupés de ces distributions de graines.

Pour la fourniture des plants forestiers on devrait en premier lieu établir et maintenir strictement la règle que tous les propriétaires d'une étendue un peu considérable de forêts, ainsi en premier lieu les communes et les corporations forestières, doivent éléver eux-mêmes leurs plants forestiers avec les plus grands soins, dans des pépinières et des bâtardières. Le propriétaire qui élève ses plants sur son propre terrain est seul indépendant des tiers à l'époque si importante des cultures, et pour pouvoir compter toujours sur un bon résultat en tenant compte des circonstances atmosphériques, il est urgent qu'on ne plante que des sujets de bonne qualité et qui n'aient pas souffert dans le transport. On ne peut admettre d'exception à cette règle que dans les lieux et au degré où l'on manque de connaissances suffisan-

tes pour l'établissement et l'entretien des pépinières. En revanche on ne saurait prétendre des propriétaires de petites forêts, dont les cultures n'ont rien de régulier ou du moins sont toujours de peu d'importance, qu'ils établissent eux-mêmes des pépinières; ils doivent acheter leurs plants et l'on doit leur fournir l'occasion de s'en procurer de la manière la plus favorable. Il importe donc de prendre les dispositions nécessaires pour qu'il ne soit livré à la vente que des plants de bonne qualité, et que la commande et l'expédition puisse se faire avec le moins de difficulté possible. Cette dernière condition est particulièrement importante, parce que les plants souffrent très-facilement du transport par le temps sec du printemps, et que lorsqu'un temps défavorable ou le défaut d'ouvriers ne permet pas de les planter aussitôt après leur arrivée, ils ne peuvent plus être employés que dans de mauvaises conditions.

C'est de nouveau aux employés forestiers de l'état qu'incombe en première ligne la tâche de faciliter l'acquisition des plants aux petits propriétaires de forêts, ainsi qu'aux grands propriétaires qui ne sont pas encore en état d'en éléver eux-mêmes. Pour accomplir cette tâche ils ne doivent pas se contenter d'élever dans les forêts domaniales un nombre de plants supérieur à celui nécessaire pour leurs propres cultures, mais ils doivent encore user de leur influence auprès des grands propriétaires de forêts, surtout auprès des communes qui ont des forestiers capables, pour les engager à éléver aussi un excès de plants qu'ils puissent vendre à des prix modérés. Mieux les pépinières dans lesquelles on élève des plants pour la vente seront également réparties sur tout le pays, et plus grand sera le nombre des plants, qu'on en extraira pour les planter en forêt, plus aussi on aura l'assurance de voir prospérer ces cultures à la joie et au profit de leurs propriétaires.

Tous ceux qui se proposent pour tâche d'élever des plants pour la vente, doivent s'efforcer de ne produire que des sujets parfaitement bien qualifiés des essences que l'on réclame généralement et qui conviennent plus particulièrement dans la localité. Ce n'est pas ici le lieu de donner une instruction sur la manière d'élever les plants forestiers, cependant nous voulons signaler une faute qui se commet trop souvent et qui conduit invariablement à la vente d'un mauvais matériel de cultures. C'est l'emploi de

trop grandes quantités de graine dans les pépinières. Celui qui sème trop de graines ne peut pas repiquer tous ses brins, et cependant il lui répugne fort d'en jeter loin le superflu. Il se contente donc d'éclaircir un peu les semis, puis lorsque les plants sont assez longs il les vend ou les emploie; mais de tels plants sont plus mauvais même que ceux que l'on extrait des semis en plein ou des recrus naturels.

Quant à la question de savoir si l'état doit vendre les graines et les plants au prix d'achat ou de revient, et en général quelle base on doit admettre pour la fixation des prix, on ne peut y répondre sans prendre en considération les circonstances locales. Dans la première période de l'introduction des cultures forestières, il est décidément à recommander de ménager la bourse des propriétaires de forêts, parce qu'une des objections que l'on oppose à l'exécution des cultures est le chiffre des dépenses, qui dépassent l'augmentation des produits que l'on doit en espérer.

Aussi un puissant moyen d'encourager à l'exécution des travaux de culture est-il de livrer les graines — et les plants pour autant qu'on peut les éléver dans les forêts de l'état — à des prix très-modérés ou même, si la chose est possible, tout à fait gratuitement. En revanche lorsque l'habitude des cultures forestières a fini par prendre racines et que la plupart des propriétaires de forêts sont convaincus de leur utilité, on peut retirer peu à peu la faveur que l'on avait accordée en livrant les plants et les graines à des prix plus que modérés.

On commencera par ramener le prix des plants au taux normal, parce qu'en les délivrant à un prix inférieur aux frais de production, on met obstacle à l'introduction générale de l'élève des plants par tous les grands propriétaires de forêts. En effet chacun trouve plus avantageux de tirer ses plants gratis, ou à prix modéré des forêts de l'état, que de les éléver lui-même avec des frais plus considérables. Ainsi non seulement il est tout à fait naturel, mais il est même dans l'intérêt bien entendu d'un sain développement des cultures forestières, qu'aussitôt que les gardes forestiers sont à même d'établir de bonnes pépinières et de les bien entretenir, on rehausse peu à peu les prix des plants, au moins jusqu'à la hauteur des frais de production. Pour les graines on peut maintenir sans inconvénient les prix réduits, même lorsque cette mesure ne serait plus nécessaire pour enga-

ger les propriétaires de forêts à s'en procurer. Néanmoins il faut reconnaître que cette mesure devient superflue une fois que les cultures sont généralement pratiquées, et que même elle renferme quelque chose qui répugne en ce sens qu'elle soutient avec l'argent de l'état les communes et les corporations les plus riches, c. à d. celles pour lesquelles la chose est le moins nécessaire. En revanche les administrations forestières ne doivent jamais se soustraire aux soins de procurer ces graines dans les meilleures conditions et d'en organiser convenablement la distribution, même lorsque la majorité des propriétaires de forêts exécutent spontanément leurs cultures.

Si tout en procédant de la manière indiquée, on ne néglige ni les paroles ni l'exemple pour éclairer le peuple sur les avantages de cultures bien exécutées, les bons résultats ne s'en feront pas longtemps attendre. Le reboisement des coupes et la plantation des lacunes dans les recrus naturels deviendront peu à peu populaires, et le temps ne sera pas trop éloigné où les propriétaires de forêts qui négligent ces travaux ne seront plus qu'une exception.

En revanche, lorsque l'on laisse aux divers propriétaires de forêts le souci de se procurer le matériel nécessaire pour leurs cultures, le plus grand nombre d'entre eux se laisse décourager par les difficultés qu'il rencontre et l'introduction générale des travaux d'amélioration dans les forêts en est considérablement retardée. Espérons que les gouvernements de cantons dont l'économie forestière est encore en retard finiront aussi par se persuader que l'appel d'experts forestiers est nécessaire s'ils ne veulent pas avoir trop longtemps à attendre l'introduction d'une économie régulière des forêts.

Landolt.

Extrait du rapport de la direction des domaines et forêts du canton de Berne sur l'apparition du bostriche dans les forêts de ce canton.

Du 26 novembre 1871.

D'après les rapports envoyés par les inspecteurs forestiers dans le courant de ce mois, les ordonnances, les instructions et les avis que nous avons publiés se sont trouvés bien appropriés